



Informations concernant la pharmacie

Par lethal

Bonjour à tous,

Alors voila c'est mon premier poste sur ce forum, mais j'ai besoin d'information car je travaille dans une pharmacie qui travaille 7/7 24h/24.

Sachant qu'après 22h jusqu'à 08h les pharmaciens de nuits servent dans un sens, les patients ne rentrent pas dans la pharmacie.

Ca c'est juste pour l'explication, je suis préparateur donc pas concerné par le travaille après 22h.

Seulement voila, lorsque mon patron à repris cette pharmacie c'était appel sur appel que ce soit sur mon lieu de travail ou chez moi. (vous allez me dire fallait pas répondre, c'est vrai mais on veut toujours faire bonne impression; c'est plus le cas maintenant cela dit).

En ce moment avec certains de mes collègues (deux pour être précis ça se passe mal), et il a pris leur parti. Même s'il dis ne pas vouloir s'en mêler.

un de mes "collègue" ma traiter de voleur, raciste etc... message à l'appui.

Bref je lui explique tout ça en lui disant que je vais partir parce que venir au boulot, la boule au ventre se faire parler comme un chien par son patron, cela ne pas durer vous en conviendrez.

Je veux donc me réorienter en informatique (ma deuxième passion).
Mais pour cela il me faut une rupture conventionnelle, qu'il va refuser, à 95%.

Vous allez me dire ben t'as pas trop le choix d'essayer de passer par pole emploi. Ce que je vais faire.
Mais mon patron fait des trucs complètement illégales, il paie les pharmaciens de nuits par forfait (je crois qu'il enlève deux ou trois heures de leur paie parce qu'ils "dorment" ce qui quasi jamais le cas).

Pour nous après 20h il ne nous paie pas en heure de nuit, et les dimanches, lorsque l'on travail (11h d'affiler) il ne nous paie que 125% alors que normalement après 8h c'est 150% si je ne me trompe pas. Pas de repos compensateur non plus etc... vous voyez le genre et personne n'a osez faire quelque chose jusqu'à présent

Bref ma question serait est ce que l'inspection du travail aurait une efficacité dans notre cas. Pas au sujet de la démission, mais histoire de lui faire comprendre que je vais pas me laisser faire et lui donner gain de cause parce c'est le patron.

J'aimerais éviter les prud'hommes parce que c'est long, alors je sais que je gagnerai parce que niveau salaire (en tout cas des préparateurs c'est complètement illégal).

Avez vous une idée pour éventuellement trouvé un juste milieu ou il faut faire intervenir l'inspection du travail.

Merci par avance et désolé pour le pavé, mais j'en ai plus que marre de cette situation.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Déjà en justice, il ne faut pas dire mais prouver, et ce que fait votre employeur d'illégal, qui n'est pas lié à votre contrat de travail, ne vous regarde pas .

En ce qui concerne vos problèmes relationnels avec vos collègues je vous conseille dès lors de prendre rendez vous avec la médecine du travail pour acter ce fait (même si concrètement l'employeur ne peut pas licencier les deux autres sur vos dires).

Pour votre projet de reconversion , vous pouvez le faire dans le cadre d'un projet de transition professionnel([\[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018)<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018> [/url]), en poste OU vous pouvez démissionner et êtes indemnisé SI et uniquement SI vous rentrez dans un cadre (il y a des démarches à faire avant)

[\[url=https://demission-reconversion.gouv.fr/\]](https://demission-reconversion.gouv.fr/)<https://demission-reconversion.gouv.fr/>[/url]

Je vous conseille d'étudier ces liens

Pour le reste, il faut que j'aie votre convention collective (avoir un forfait de nuit ne me parait pas curieux et les heures de nuit commencent à 21 h : il n'est pas prévu de majoration hors accords collectifs mais un repos compensateur)